

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 3 mars 2025 tenue au lieu habituel des réunions.

À l’ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absents : Yves Pelletier
 Guylaine Chouinard

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2025-03-01 Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l’ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2025
4. Recettes du mois et état de la caisse
 Conciliation bancaire
 Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Église - Droit d’eau
 - 5.2 Sécurité incendie
 - 5.2.1 Démission - Responsable de caserne
 - 5.2.2 Achats d’équipements et fourniture de services
 - 5.3 Projet aqueduc/égouts - Puits # 2
 - 5.4 Festival Fleurdéliné – Demande d’aide financière auprès de la Société nationale des Québécoises et des Québécois (SNQ)
 - 5.5 Patinoire
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

2025-03-02 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d’accepter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 février 2025 après ajout au point 8 Période de questions : Les conseillers Réjean Morneau et Lucien Pelletier quittent la réunion à 19h46-19h47 à cause de désordre et d’une demande de quitter la réunion.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 285 670,83 \$ réparties comme suit : taxes municipales 27 337,87 \$; vente de timbres/revenus Postes Canada 82,98 \$; emprunt temporaire 247 747,32 \$; amendes de la circulation 703,10 \$; location de la salle 300,00 \$; permis 25,00 \$; redevances carrière/sablière 878,72 \$; subvention Recyc-Québec 8 595,84 \$. Le solde à la caisse populaire est de 267 376,88 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 28 février 2025

Le solde au relevé de compte en date du 28 février 2025	255 459,74 \$
Plus dépôt en circulation	3 254,29 \$
Moins chèques en circulation	1 341,69 \$
Moins Erreur taxes Ste-Félicité (Matane)	300,00 \$
Total	257 672,34 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	258 089,33 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	15,00 \$
Frais de banque / ouverture dossier emprunt tempo.	300,00 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	17,50 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-416,99 \$
Solde au grand-livre après ajustements	257 672,34 \$

2025-03-03 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 28 février 2025.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 11 677,89 \$ Comptes payés : 253 558,00 \$

2025-03-04 Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 3 mars 2025, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 80 055,37 \$ après ajouts plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 3 mars 2025 Julie Bélanger, sec.-trésorière

5. DÉBATS

5.1 ÉGLISE – DROIT D'EAU

Après analyse et discussions, les élus refusent de payer la facture d'entretien et d'électricité # 102.

2025-03-05 Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de refuser le paiement de la facture d'entretien et d'électricité # 102 du Havre du Lac inc pour le droit d'eau à l'église.

5.2 SÉCURITÉ INCENDIE

5.2.1 Démission – Responsable de caserne

Réception d’un courriel de Patrick Pelletier avisant la municipalité de sa démission à titre de Responsable de caserne en date du 25 février dernier.

2025-03-06 Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement d’autoriser la directrice générale à expédier à chaque pompier une invitation à soumettre son intérêt à titre de Responsable de caserne.

5.2.2 Achats d’équipements et fourniture de services

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à l’achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d’uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d’importantes économies d’échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU’ une des démarches à faire avant de procéder à l’évaluation ou à l’achat de ces équipements est de demander des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L’Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d’achats en groupe afin de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

2025-03-07 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et unanimement résolu d’autoriser la MRC de L’Islet à procéder pour et au nom de la municipalité de Sainte-Félicité à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d’acheter ou d’évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité fournie à la MRC de L’Islet.

5.3 PROJET AQUEDUC/EGOUTS – PUIT # 2

Réalisation d’un essai de pompage 72 heures au forage exploratoire FE-2 pour l’alimentation en eau de la Municipalité, dans le cadre du projet PRIMEAU 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser l’implantation d’un service d’eau potable municipal pour desservir les propriétés situées à l’intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet conjoint (eau potable et eaux usées) est inscrit au programme d’infrastructures municipales d’eau (PRIMEAU) 2023 du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE bien que le site FE-4 ait été sélectionné lors de la recherche en eau, la Municipalité souhaite valider la qualité d’eau souterraine disponible au forage exploratoire FE-2 à proximité du périmètre urbain, qui présentait un potentiel intéressant lors des travaux de forage de 2019, et ce afin que le site de prélèvement d’eau retenu soit le plus avantageux pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d’un essai de pompage 72 heures est requise afin de confirmer la qualité d’eau souterraine et la capacité de prélèvement disponibles au site FE-2;

	CONSIDÉRANT QUE	ces travaux nécessitent de mandater un entrepreneur puisatier et un professionnel hydrogéologue pour superviser l’essai et analyser les résultats;
	CONSIDÉRANT QUE	le MAMH accepte que ces démarches complémentaires soient réalisées dans le cadre du projet PRIMEAU 2023;
	CONSIDÉRANT QUE	les frais associés sont estimés à environ 25 000\$ et qu’ils seront admissibles en Priorité #1 de la TECQ 2024-2028, tel que confirmé avec le MAMH;
	CONSIDÉRANT QUE	la FQM pourra procéder aux demandes de prix et à la coordination des mandats, en support administratif à la Municipalité;
2025-03-08	EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Lucien Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver l’octroi des mandats nécessaires à la réalisation d’un essai de pompage 72 heures au forage exploratoire FE-2, pour un budget global estimé à 25 000\$, dans le cadre du projet PRIMEAU 2023 pour l’implantation d’un système de production et de distribution d’eau potable de la Municipalité.

5.4 FESTIVAL FLEURDELISÉ – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS (SNQ)

2025-03-09	Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Félicité autorise le Festival Fleurdélisé à formuler une demande d’assistance financière auprès du Mouvement National des Québécois et Québécoises pour l’organisation de la fête nationale 2025.
------------	---

5.5 PATINOIRE

2025-03-10	Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de mettre fin au contrat de la patinoire, et ce, effectif au dimanche 2 mars 2025.
------------	---

6. CORRESPONDANCE

2025-03-11	Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 03-2025 en date du 3 mars 2025.
------------	---

7. VARIA

7.1 Génératrice

Le conseiller Lucien Pelletier propose que la génératrice soit installée en permanence près de l’édifice municipal. On en rediscute.

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées par les personnes présentes.

Le conseiller Réjean Morneau quitte la réunion à 20h21 et le conseiller Lucien Pelletier quitte la réunion à 20h22 à cause de désordre et d’une demande de quitter la réunion.

9. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

2025-03-12 Il est proposé par Guy Pellerin que la réunion soit levée à 20h23.

Maire

Secrétaire-trésorière